

MODALITES INSCRIPTION A LA SELECTION FORMATION CAP AEPE 2022

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour être admis à suivre les études conduisant au CAP AEPE, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur. L'admission en formation conduisant au CAP AEPE est subordonnée à la réussite à la sélection.

Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursables quelle que soit la raison qui empêche la candidate de se présenter à la sélection OU en cas d'échec à la sélection.

En cas d'annulation de candidature à la sélection pour l'entrée en formation CAP AEPE (quelle qu'en soit la raison : maladie, accident ou autre), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : Mercredi 27 octobre 2021

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : Dans la limite des places disponibles (25 places)

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet : ifmea.lenval.org ou disponible à l'Institut de Formation.

Il doit être déposé ou envoyé par courrier au secrétariat de l'IFMEA, dûment complété accompagné des documents demandés à l'adresse suivante :

IFMEA – Centre Simone Veil - 67-69 avenue de la Californie – 06200 NICE
du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h à 16h30.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

Pour la rentrée de septembre 2022, le quota de la formation est de 25 élèves.

INSCRIPTION

- Téléchargement du dossier d'inscription sur le site : ifmea.lenval.org
- Envoi ou dépôt du dossier à l'IFMEA
- Réception et vérification des pièces constitutives du dossier d'inscription par l'IFMEA
- Validation de l'inscription définitive et envoi de la convocation.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Pour tous les candidats :

- Fiche d'inscription dûment complétée, datée et signée
- Copie des diplômes obtenus
- Copie recto verso d'une pièce d'identité (carte identité ou passeport) en cours de validité
- Curriculum vitae
- L'attestation de recensement auprès de la Mairie pour tous les candidats âgés de moins de 18 ans

Pour les candidats diplômés moins de 1 an

- Copie du dossier scolaire avec identité vérifiable et comportant les résultats obtenus aux épreuves, les bulletins trimestriels, les appréciations de stages

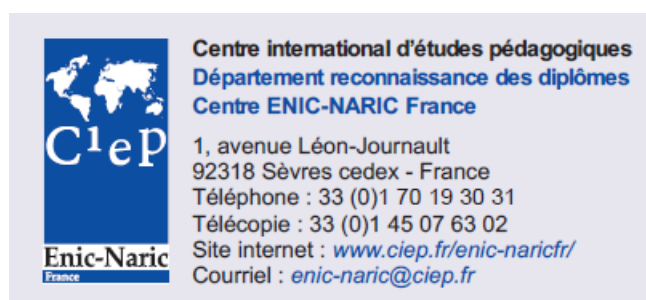
Pour les candidats travaillant depuis un an ou plus

- Fournir les attestations de travail avec appréciations (copie des évaluations annuelles...) et/ou recommandations du ou des employeurs

Pour les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger

- Fournir une traduction assermentée par des autorités compétences
- Faire reconnaître le diplôme étranger en France par l'ENIC-NARIC

L'ENIC-NARIC informe sur la reconnaissance des diplômes étrangers en France, et depuis le 1er janvier 2008, est seul habilité, à délivrer les attestations de diplômes obtenus dans un pays étranger. Afin d'obtenir l'équivalence de votre diplôme, veuillez-vous adresser à :



(Il vous sera demandé la traduction écrite en français par un traducteur assermenté)

Pour les candidats en situation de handicap

En référence à l'article L 114 du code de l'action sociale et des familles, les candidats en situation de handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves.

Suite à la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, **les candidats du département des Alpes-Maritimes** devront s'adresser à la formatrice référente handicap à l'IFMEA qui leur remettra le document de demande d'aménagement des épreuves (geraldine.bertuzzi@lenval.com)

Ils devront ensuite s'adresser à leur médecin traitant ou au professionnel de santé qui les suit (orthophoniste par ex) pour remplir le document. Celui-ci est déposé ou envoyé à la MDPH des Alpes Maritimes qui le complétera et le fera parvenir soit au candidat soit à l'IFMEA.

La Directrice de l'institut de formation doit valider les préconisations de la MDPH en fonction de ses moyens et avant sa mise en application. Elle en informe le candidat.

Pour les candidats hors Alpes Maritimes, seul le formulaire renseigné par un médecin désigné par la CDAPH précisant les préconisations concernant les épreuves de sélection ou de concours sera pris en compte.

Un justificatif concernant la scolarité antérieure du candidat n'est pas valable pour la présente sélection.

Le **résultat de cette demande** devra parvenir à l'IFMEA **au plus tard le jour de la rentrée.**

CALENDRIER

| | |
|-----------------------------------|--|
| OUVERTURE DES INSCRIPTIONS | Mercredi 27 octobre 2021 |
| CLOTURE DES INSCRIPTIONS | Dans la limite des places disponibles (25 places) |
| PRE RENTREE | Vendredi 2 septembre 2022 à 9 h |
| RENTREE SCOLAIRE | Lundi 5 septembre 2022 à 9h |

Les résultats d'admission seront affichés à l'IFMEA et publiés sur le site internet, dans le respect en vigueur de communication des données personnelles du candidat.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

CONTENU ET DEROULEMENT DES EPREUVES

La sélection se fera en 2 étapes :

Etape 1 : Examen d'un dossier et test de positionnement (français-mathématiques)

Etape 2 : Epreuve orale : entretien d'une durée de 15 mn porte sur une discussion avec le jury et la présentation du projet du candidat.

Sont déclarés **admis**, les candidats ayant obtenu une note **égale ou supérieure à 10 / 20.**

POSITIONNEMENT SUR LES LISTES

A l'issue du concours, deux listes sont établies :

- Une **liste principale** sur laquelle sont positionnés 25 candidats (25 meilleures notes classées par rang)
- Une **liste complémentaire** débutant au 26^{ième} candidat (classement par rang de note).

Les candidats admis sur la liste complémentaire seront appelés, selon leur classement, pour remonter sur la liste principale en fonction des désistements des candidats admis en liste principale.

SCOLARITE

Statut de l'Institut de Formation : Etablissement géré par la Fondation Lenval – Fondation reconnue d'utilité publique à but non lucratif qui a pour but de proposer directement ou indirectement des prestations médicales, sociales ou éducatives, principalement destinées aux enfants et adolescents. La Fondation participe également à des actions de prévention, d'enseignement et de recherche.

Capacité d'accueil : 25 étudiants

Tarif de la scolarité :

Pour la formation sur 10 mois, le coût de la formation est de :

- 2 550 € si prise en charge personnelle
- 3 890 € si prise en charge par un organisme autre (POLE EMPLOI, FONGECIF....)

INFORMATION RELATIVE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER MEDICAL

Veillez vérifier auprès de votre médecin traitant si vous êtes à jour des vaccinations obligatoires ci-après :

- Vaccins obligatoires : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Hépatite B et COVID 19
- Vaccins conseillés : Rougeole, Coqueluche, Rubéole, Varicelle, Tuberculose et Grippe saisonnière

Attention, il est rappelé de ne pas attendre les résultats d'admission pour réaliser la mise à jour de vos vaccinations, car certaines peuvent nécessiter plusieurs injections sur une période allant de 3 mois à 9 mois.

Il convient de respecter un délai de 14 jours entre chaque injection d'un vaccin différent.

Il est conseillé aux élèves/étudiants de débiter en premier la vaccination covid, puis d'intercaler une dose de vaccination contre l'hépatite B à l'issue d'un délai de 14 jours avant de réaliser la 2^{ème} dose de vaccin covid 14 jours plus tard, etc...

Les candidats ne seront admis définitivement en formation que s'ils peuvent justifier, à l'entrée en formation, de leur immunisation contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B, conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné.

En cas de défaut d'immunisation contre l'Hépatite B, le ou les stages seront reportés après la période de formation initialement prévue. L'obtention du certificat d'aptitude sera alors différée.